

EXAMEN BNSSA

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Pour pouvoir se présenter à l'examen, le candidat doit être titulaire du certificat de compétences de secouriste "premiers secours en équipe de niveau 1" PSE1

Pour obtenir le Brevet du BNSSA, il faut réussir les 4 épreuves ci-après

Enfin, pour conserver la validité de son diplôme, le titulaire du BNSSA devra repasser tous les 5 ans un examen d'aptitude comprenant la première et la troisième épreuve

LES EPREUVES DE L'EXAMEN

Épreuve n°1 : Parcours de sauvetage aquatique

Temps limite : 2 min 40 (3 min s'il s'agit d'un examen de prolongation)

Matériel : Aucun, pas de lunettes ni de pince-nez

Il s'agit d'un parcours continu de 100 mètres composé de :

- Un départ du bord ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre,
- deux fois 25 mètres comprenant à chaque fois 15 mètres en apnée,
- un plongeon canard, recherche de mannequin à une profondeur entre 1,80 et 3,70 mètres
- Le remorquage du mannequin sur 25 mètres en gardant la "face visage" hors de l'eau

Épreuve n°2 : Sauvetage avec palmes

Temps limite : 4 min 20

Matériel : Palmes, masque et tuba

Il s'agit d'un parcours continu de 250 mètres :

- après le signal du départ, le candidat s'équipe de ses palmes, son masque et son tuba, dans ou hors de l'eau
- Il parcourt 200 mètres nage libre
- récupère un mannequin situé à une profondeur comprise entre 1,80 et 3,70 mètres
- remorque ce même mannequin sur 50 mètres en gardant la "face visage" hors de l'eau

Le candidat doit impérativement utiliser le matériel (palmes, masque et tuba) lors des 200 premiers mètres. En cas de problème dans son utilisation, il doit le remettre en place sans prendre appui. Pour le remorquage il est possible de ne plus utiliser le tuba et le masque.

EXAMEN BNSSA

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Épreuve n°3 : Secours à une "vraie" victime

Temps limite : Pas de temps limite, le jury apprécie la prestation du candidat.
Matériel : épreuve effectuée habillé (short et tee-shirt) sans lunettes ni pince-nez.

Un examinateur simule une détresse à une distance comprise entre 15 et 25 mètres du bord. Simulant la panique, il saisira le sauveteur qui approche.

Le candidat :

- nage vers la victime
- se dégage de sa prise
- transporte la victime en sécurité vers le bord et la rassure pendant le trajet
- sort la victime de l'eau par le bord du bassin, sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel
- sécurise la victime sur le bord et effectue une vérification des fonctions vitales
-

Le candidat explique ensuite sa démarche au jury

Épreuve n°4 : Épreuve théorique (QCM)

Il s'agit d'un questionnaire à choix multiples composé de 40 questions portant sur les domaines suivants :

- secourisme
- aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique
- textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade
- signalisation d'un poste de secours
- signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade balisage
- règlements sur les embarcations, les sports nautiques et subaquatiques dans la zone littorale
- organisation des secours
- dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours
- mise en œuvre des moyens d'alerte
- connaissance et diffusion des informations météorologiques
- observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte
- connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident
- mesures conservatoires
- premiers soins d'urgence
- alerte des secours publics
- mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours